Les Catt'Mômes

5 rue St Exupéry
57570 CATTENOM
Tel: 03.82.83.01.01
Fax: 03.82.55.49.79

PROJET EDUCATIF

PREAMBULE :

L'association Les Catt'Mômes dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants, développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme et en s'opposant aux phénomènes d'inégalité, de ségrégation et d'exclusion.

Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

FINALITES :

L'association Les Catt'Mômes considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

OBJECTIFS GENERAUX :

- Permettre le développement intellectuel de l'enfant et du jeune,
- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente et leur donner envie de pratiquer plusieurs fois la même activité afin de progresser
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel,
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel,
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique.
- faciliter la participation de parents à des activités,
- Favoriser le lien social au sein de la commune et de la communauté de communes,
- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité,
- Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant et du jeune,
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.

FONCTIONS DES Centres Socio-Educatifs :

- répondre à une demande des Familles, des enfants et des jeunes,
- encadrer en toute sécurité physique et morale, selon les ressources des familles, à des périodes et des horaires conformes aux rythmes des enfants.
- Proposer un lieu de vie accueillant et chaleureux,

- autoriser des espaces de découvertes, d'apprentissages et d'accès à des temps de qualité en terme d'accompagnement (personnel qualifié et motivé), de loisirs (locaux adaptés et spacieux) et d'activités (construction de projets innovants en y impliquant les intéressés, grande variété d'activités adaptées au tissu local en terme d'histoire et de culture).

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Projets pédagogiques :
    - générique du secteur d'activité (secteur enfant et secteur adolescent)
    - particuliers des actions et modes d'accueils (CLSH, local jeune, Mercredis Educatifs…).

FONCTIONNEMENT :

Les Centres socio-éducatifs de l'association Les Catt'Mômes accueillent en priorité les enfants de 3 à 12 ans, selon leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité. Certaines structures peuvent accueillir les adolescents, à condition de pouvoir leur proposer un local adapté et un encadrement professionnel.

Chaque mode d'accueil est présidé par une démarche pédagogique. Ainsi, le temps du repas par exemple a été pensé comme une action à part entière organisée autour d'un projet pédagogique spécifique.

LES PUBLICS :

- MATERNEL : 3 / 6 ans :
Accueils périscolaires, cantine, transport scolaire, centres de loisirs, sorties.

- PRIMAIRE : 6 / 11 ans :
Accueils périscolaires, cantine, transport scolaire, centres de loisirs, séjours, sorties.

- JEUNES : 12 / 16 ans :
Accueil au local jeune, centre de loisirs, séjours, sorties, accompagnement social.

PARTENARIAT :

Il sera prévu d'élaborer des projets en commun avec le champ partenarial local, intercommunal, intergénérationnel, et dans la cadre si possible d'une programmation annuelle.

Il convient de préciser que dans le cadre de besoin d'intervenants (conformément à notre objectif de proposer des actions variées), il sera privilégié la prestation de service à l'embauche de vacataires si aucune compétence dans le domaine n'est reconnue ou exploitable dans le personnel du secteur.

Autant que faire se peut, des passerelles devront être recherchées entre les structures de chaque commune afin que les enfants et jeunes puissent se rencontrer, échanger et créer des liens.

L'une des missions de chaque coordinateur de site sera d'impliquer au maximum les partenaires institutionnels et sociaux (la fédération à laquelle l'association est affiliée, les associations locales, les services des communes et de la CCCE, les intervenants sociaux…).

SPECIFICITES :

Selon la programmation, le type d'activité, et selon l'avis de l'équipe d'animation, l'intégration d'enfant présentant un handicap léger pourra avoir lieu.

APPRENTISSAGES :

Ceux-ci se concentreront sur le « savoir-faire / savoir être » de l'enfant notamment en ce qui concerne les gestes de la vie quotidienne et une approche de divers thèmes liés aux projets pédagogiques.

TYPES D'ACTIVITES :

En fonction des âges ou des temps de vie le l'enfant ou du jeune, en rapport avec les publics, la créativité sera recherchée dans des activités sportives, culturelles, socioculturelles. Pour des accueils à la journée, le droit de ne rien faire, du temps libre et de la non-activité sera respecté.

ESPRIT :

Créatif et ludique, dans une dynamique de réussite, de coopération, de variété et de choix. Dans le respect de l'autre : ENFANT / ENFANT, ENFANT / ADULTE, ADULTE / ADULTE, et de leur rythme de vie.
Dans un souci de tolérance, d'échange, d'écoute et de regard de l'autre.

EVALUATION :

Pour faire face à un besoin, il convient d'identifier un mode d'évaluation objectif, en se fixant des critères qualitatifs et quantitatifs, ainsi qu'en construisant un ensemble d'indicateurs.

Il faudra mesurer le degré de ***pertinence*** du projet entre la réelle attente du public et les objectifs annoncés du projet.

Il intègrera la mise en adéquation entre le PREVU et le REALISE, le PROJET et les MOYENS, soit l'***efficience*** du projet.

Il intègrera également l'implication de l'Animateur sur l'activité, sa capacité à la mener, ou le choix de celle-ci, soit la ***cohérence*** de l'action.

En rapport avec les objectifs des projets éducatifs, pédagogiques communs et spécifiques des actions, une fiche d'évaluation sera élaborée qui tiendra compte de critères préalablement identifiés.

Enfin, après l'analyse de tous ces points, des propositions concrètes en vu de son ***amélioration*** devront être formulées ; son développement, sa pérennisation, ou encore de la possibilité de l'arrêt de l'action.

Ces principes ne sont pas négociables par les équipes d'animation qui soumettent après travail en commun les projets pédagogiques et d'animation de chaque structure et chaque secteur pour validation de la Direction et du Conseil d'administration.

SUIVI :

L'organisateur sera informé régulièrement des conditions du déroulement de l'accueil grâce à différentes rencontres organisées durant toute l'année avec le responsable de structure. Ces rencontres permettent d'évoquer les projets, activités, évaluations, bilans, résultats des actions menées sur le terrain, mais également de déterminer des axes d'actions.

- Rencontre individuelle :

Une fois par semaine, le Président rencontrera le responsable de structure afin d'avoir un retour direct du terrain.

- Réunion des membres du Bureau

Une fois par mois (hors période estivale), les membres du bureau se réuniront en présence du responsable de structure.

- Conseil d'administration

Quatre fois dans l'année, le Conseil d'administration se réunira afin que le Président ainsi que le responsable de structure les informent des conditions de déroulement de l'accueil.